

**DECISION DG n°DS-2026-56****Délégation de signature à M. Olivier SEGUIN, Approvisionneur - Direction Administrative et Financière - Agence comptable**

Vu :

- Le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- Le Règlement Intérieur de l'EPIC Régie des Transports Métropolitains (RTM) ayant valeur de Statuts et les éventuels pouvoirs délégués au Directeur Général par le Conseil d'Administration de la RTM ;
- Le Règlement Intérieur du Personnel de la RTM ;
- La délibération du Conseil d'Administration de la RTM en date du 08/07/2020 désignant Monsieur Hervé BECCARIA en qualité de Directeur Général de la RTM ;
- La fiche de poste de M. Olivier SEGUIN en qualité d'Approvisionneur ;

**ARRETE :****Article 1 :**

Délégation est donnée à M. Olivier SEGUIN, Approvisionneur au sein de la Direction Administrative et Financière - Agence comptable, à l'effet de signer les documents, pris au nom de la Régie des Transports Métropolitains (RTM), et nécessaires à la continuité du service public, dans le strict respect des procédures en vigueur et en conformité avec le budget alloué, dans les domaines suivants :

- Bons de commande d'un montant < 10 000 € HT sur les marchés gérés par le service Approvisionnement.

**Article 2 :**

La présente délégation de signature vaut également pour la signature électronique des actes dématérialisés.

**Article 3 :**

La présente décision sera transmise en Préfecture et prendra effet à la date de publication.

Fait à Marseille, le 26/03/2026

**Hervé BECCARIA**

Directeur Général de la RTM

